

## BIOGRAF

**NETTOYANT EFFACE GRAFFITI **ÉCOLOGIQUE****  
**SPÉCIAL : SURFACES et SUPPORTS LISSES**  
**A USAGES PROFESSIONNELS.**

### PROPRIETES :

Préparation à base d'une combinaison synergisée de composés oxygénés et d'origine végétale à fort pouvoir solvant des encres et peintures.

Non miscible à l'eau. Ne renferme pas solvants halogénés (pas de solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, etc) ni d'hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc.

Economique, parce que peu volatile, permet d'intervenir dès l'apparition des graffiti afin de dissuader et de décourager les taggers d'étendre leurs zones de marquage.

Actif contre la plupart des marquages sauvages récents, tags effectués à partir d'encres, de peintures ou d'aérosols de peintures, effectués sur supports non poreux. Agit lentement mais en profondeur.

Évite l'utilisation de décapants de peinture souvent présentant des risques toxicologiques pour les applicateurs et incompatibles avec certains supports sensibles :

- certaines surfaces peintes
- enduits lisses
- carrelages
- tôles laquées de bardage (ou portes de garages)
- éclairage public
- panneaux de signalisation.

Permet de nettoyer également des surfaces en aluminium, aluminium anodisé, inoxydables, verres, panneaux stratifiés.

Dans les conditions d'emploi préconisées : limite l'altération des supports et surfaces sensibles : matières plastiques, acryliques, stratifiés, vinyliques, souvent détériorés par les solvants des graffiti.

Pour les professionnels chargés de l'effaçage des graffiti dans les ateliers municipaux, services de nettoyage des mairies, écoles, universités, usines, transports en commun, etc.



Des produits de maintenance  
au service des professionnels

F I C H E  
T E C H N I Q U E

### **CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE :**

- Appliquer à l'aide :
  - d'un pinceau
  - d' un chiffon préalablement imprégné
  - d' un pulvérisateur approprié.
- Imprégner la surface à nettoyer.
- Observer l'action sur le graffiti, racler, renouveler l'opération si nécessaire, terminer ensuite par un rinçage à l'eau claire ou éventuellement, essuyer soigneusement avec un chiffon humide.
- Dans le cas d'incrustations sur des supports poreux, renouveler l'application, selon le cas laisser agir de quelques minutes à quelques heures.

N.B. : Dans le cas où un effaçage est pratiqué sur un support poreux ( parpaings, briques, enduits ) imprégner la périphérie du tag au préalable avec de l'eau afin de limiter l'extension de la zone à nettoyer et faciliter le nettoyage.

Sur des matériaux généralement sensibles aux nettoyants solvantés, effectuer un test préalable par application au chiffon sur une surface limitée afin d'observer la compatibilité du support avec l'efface graffiti et de déterminer le temps de contact suffisant pour nettoyer le support en limitant son altération.

### **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :**

ETAT PHYSIQUE	: Liquide fluide
MASSE VOLUMIQUE	: 846 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Neutre.
POINT D'ECLAIR	: 17 °c afnor coupe fermée.
ODEUR	: Agrumes.
COULEUR	: Incolore

Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient aux utilisateurs de nos produits de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire. En agissant ainsi, on évitera des erreurs dont nous ne pourrions en aucun cas assurer la responsabilité.



Des produits de maintenance  
au service des professionnels

F  
I  
C  
H  
E  
T  
E  
C  
H  
N  
I  
Q  
U  
E

## PRECAUTIONS ET REMARQUES :



**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.  
**H315** Provoque une irritation cutanée.  
**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.  
**H318** Provoque des lésions oculaires graves.  
**H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Conseils de prudence - Elimination :  
P501 Eliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient aux utilisateurs de nos produits de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire. En agissant ainsi, on évitera des erreurs dont nous ne pourrions en aucun cas assurer la responsabilité.